CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance extraordinaire du 2 juillet 2019

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil à 18h30, ce deuxième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présents : Monsieur Alexandre Girard, maire

Madame Donatha Lajoie, Conseillère Madame Danye Simard, Conseillère Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller Monsieur Raphaël Girard, Conseiller Madame Isabelle Vézina, Conseillère

Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller

Absent:

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Est également présente : Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétairetrésorière.

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous renoncent à l'avis de convocation et tous les membres du conseil sont présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion;
- 2. Constatation du quorum;
- 3. Servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 151-55;
- 4. Remboursement de la petite caisse;
- 5. Période de questions;
- **6.** Levée de la séance extraordinaire.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2. CONSTATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3. SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LE LOT 151-55

RÉSOLUTION 2019-07-4308-1

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des membres des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser le maire M. Alexandre Girard et la Mme Marcelle Pedneault, directrice générale de signer une servitude d'aqueduc et d'égout avec M. Gabriel Boily et Mme Katy Savard résidant au 33 Rue du Jardin Notre-Damedes-Monts G0T 1L0 sur le lot 151-55 chez le notaire Mme Lise Robitaille.

4. REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2019-07-4308-2

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 181.25\$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

5. PÉRIODE DE QUESTION ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

6. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 02 JUILLET</u> 2019

7. <u>RÉSOLUTION 2019-07-4308-3</u>

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

OUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 heures 40.

Maire		

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 août 2019. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.